

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

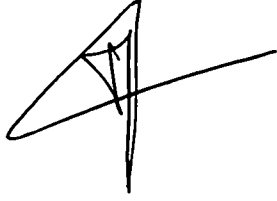
Numéro de gestion : 2006 B 01471

Numéro SIREN : 491 364 923

Nom ou dénomination : A.G.M.

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2022 sous le numéro de dépôt 15008

Copie Conforme
Le représentant légal

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' shape with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending downwards.

AGM
Comptes annuels
au 31 décembre 2021

Désignation de l'entreprise		SASU AGM		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		105 BLD FELIX TURI		13730 SAINT VICTORET	
Numéro SIRET *		4 9 1 3 6 4 9 2 3 0 0 0 1 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	2 228	016	2 228			
	Immobilisations corporelles *	028	18 069	030	18 069			
	Immobilisations financières * (1)	040	902	042	902	902		
Total I (5)		044	21 199	048	902	902		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	19 504	052	19 504	40 076		
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	43 935	070	43 935	50 037	
		Autres * (3)	072	27 515	074	27 515	22 380	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	17 722	086	17 722	1 448		
	Charges constatées d'avance *	092	2 300	094	2 300	3 000		
	Total II	096	110 976	098	110 976	116 940		
	Total général (I+II)	110	132 176	112	20 297	111 878	117 842	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000		8 000			
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126	800		800			
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	32 470	45 515		
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136	3 203		4 585			
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142	44 472		58 901			
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	30 000		3 488			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 808		10 661			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		172	31 598	44 793		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176	67 406		58 942			
Total général (I + II + III)		180	111 878		117 842			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Sexies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AGM

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 1 J Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 0 J

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	203 313	186 453
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(20 523)	16 038
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	4 958	
	Autres produits				230	6 831	87
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	194 579	202 578
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	1 372	2 116
	Variation de stock (marchandises) *				236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	37 755	44 670
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	49	(110)
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier 18 743 - immobilier)			242	104 259	103 334
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 067)			244	1 580	2 289
	Rémunérations du personnel *				250	26 036	25 722
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	13 910	14 140
	Dotations aux amortissements *				254		48
	Dotations aux provisions				256		3 053
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259			262	3 134	35
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	188 096	195 297
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	6 483	7 281
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294	1 439	799
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347			300		69
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348					
	Impôts sur les bénéfices *				306	1 842	1 828
					310	3 203	4 585
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				312	3 203	314
B - RÉSULTAT FISCAL	Report de l'impôt sur le revenu				316		
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				318		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				322		
	Provisions non déductibles *				324	1 842	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				330	7 238	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247				251		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				998		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44, sexies A) 986	Zone franche urbaine (44, octies A) 987			127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989			991		
	Divers* ZFA NG (44 quinquies) 345	Investissements outre-mer 344			346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		352	12 283	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		370	12 283	372

Désignation de l'entreprise : SASU AGMNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	2 228	412		414		416	2 228		2 228		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 730	442		444		446	4 730		4 730		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	11 823	462		464		466	11 823		11 823		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 516	472		474		476	1 516		1 516		
Immobilisations financières		480	902	482		484		486	902		902		
TOTAL		490	21 199	492		494		496	21 199		21 199		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	2 228	502		504		506	2 228		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 730	532		534		536	4 730		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	11 823	552		554		556	11 823		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 516	562		564		566	1 516		
TOTAL		570	20 297	572		574		576	20 297		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU AGM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	3 053	652		654	3 053	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	3 053	682		684	3 053	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	
					Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	22 999
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 117
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Copie Conforme
Le représentant légal

A.G.M.
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 8.000 euros
Siège social : 105 boulevard Félix Turi
13730 SAINT VICTORET

R.C.S. AIX EN PROVENCE B 491 364 923
CHRONO 2006 B 1471

I – DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ASSOCIE UNIQUE AU 30 JUIN 2022 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de distribuer un dividende brut de 29.964 euros prélevés sur le bénéfice de l'exercice pour 3.203 euros et sur le poste « Autres réserves » pour 26.761 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les dividendes mis en distribution par la société au cours des trois derniers exercices :

<i>Exercices clos le</i>	<i>Dividendes bruts distribués Eligibles à l'abattement</i>
31/12/2020	17.631 euros
31/12/2019	Néant
31/12/2018	Néant

II – CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE AU 30 JUIN 2022

Le Président

